



ECOLE GRANVELLE  
10 rue Granvelle  
25000 BESANCON  
03 81 81 27 07  
06 73 48 63 88

## INFORMATIONS AUX PARENTS

### RENTREE 2020-2021

Le personnel enseignant de l'école souhaite une bonne rentrée à tous les élèves et à leurs parents.

Les renseignements et recommandations suivants contribueront au bon fonctionnement de l'établissement.

#### ➤ PERSONNEL DE L'ECOLE :

**Directeur :** M. BERTRAND Thierry

**CP :** M. HARDY Bertrand    **CE1** Mme INEZARENE Salima / Mme FRESARD Carine

**CE2/CM1 :** Mme FRESARD Carine (lundi) M. BERTRAND Thierry (mardi/jeudi/vendredi)    **CM1/CM2**  
: M. MICHAUD Alain

**AESH :** Mme GAILLARD Fanny    **RASED de circonscription :** psychologue, maitres G ou E sont sur la circonscription.

**Service :** Mme CORLET Edith

#### ➤ HORAIRES :

**Classes : Matin : CE2/CM1/CM2 8H05/11h45                      CP/CE1 8h15/11h45**

**Après-midi : CE2/CM1/CM2 13h50/16h30                      CP/CM1 14h/16H40**

**Récréations :            Matin : CE2/CM1/CM2 9H45-10H05                      CP/CE1 10H10-10H30**

**Après-midi : CE2/CM1/CM2 15H00-15H20                      CP/CE1 15H25-15H45**

**Accueil périscolaire du matin :** à partir de 7h30, fermeture des portes à 7h50. Accueil par les enseignants à partir de 8h05.

**Accueil périscolaire de l'après-midi :** de 16h30 à 18h00. Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 16h45 et 17h00 et à 18h00.

L'accueil des enfants est assuré 10 minutes avant les heures d'entrée. Les enfants ne doivent donc pas arriver trop tôt, à moins de fréquenter la garderie du matin.

**Les garderies et l'étude sont là pour aider les parents. Vous pouvez y inscrire vos enfants en précisant les jours de fréquentation.**

#### ➤ PERMANENCE DU DIRECTEUR :

Le Directeur, M. BERTRAND, pourra recevoir les parents lors de sa journée de décharge de classe : **le lundi**.

Par ailleurs, il est souhaitable d'éviter les appels téléphoniques pendant les heures de cours afin de ne pas déranger la vie de la classe.

D'autre part, le Directeur n'est pas un supérieur hiérarchique. Pour tout problème concernant la classe, veuillez-vous adresser directement à l'enseignant de votre enfant. Prenez rendez-vous, l'entrevue n'en sera que plus bénéfique.

➤ TRANSMISSION DES RESULTATS SCOLAIRES :

La réglementation (note du 13/10/1999, publiée au B.O. n°38 du 28/10/1999) demande aux directeurs d'école de faire parvenir systématiquement aux deux parents les résultats scolaires de leurs enfants. Ceci suppose que l'adresse des deux parents soit connue du responsable de l'établissement scolaire (voir fiche de renseignements).

➤ ELECTIONS AU CONSEIL D'ECOLE :

Depuis la rentrée 2004/2005, chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, et éligible aux élections de parents d'élèves au conseil d'école, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale (Arrêté 7-4 du 13 mai 1985, modifié par arrêté du 17 juin 2004 et Code de l'Éducation : L111.4).

Les deux parents figureront sur la liste électorale, dans la mesure où les informations concernant chacun d'eux auront été communiquées à l'école. Le vote se fait soit par correspondance (de préférence) soit sur site **le vendredi 9 octobre 2020**.

➤ RESTAURANT SCOLAIRE :

Les parents doivent inscrire les enfants auprès des services compétents de la Mairie. N'oubliez pas de fournir brosse à dents et dentifrice.

➤ VETEMENTS :

Pour éviter tout risque de perte, nous vous conseillons **fortement** de **marquer** les vêtements de vos enfants.

➤ COOPERATIVE :

La cotisation pour l'année 2018/2019 est fixée à **16 euros** par enfant. 13€ pour les 2èmes et suivants d'une fratrie fréquentant l'école élémentaire. Les chèques sont à l'ordre de « **Coopérative scolaire Granvelle OCCE 25** ».

➤ ASSURANCE :

Si l'assurance scolaire est facultative pour les activités obligatoires, elle devient obligatoire pour les activités facultatives que nous organiserons tout au long de l'année (sorties, voyages...). Nous ne saurions trop recommander aux parents d'assurer leur(s) enfant(s) **tant en responsabilité civile qu'en risque individuel**.

Nous vous demandons de nous communiquer une attestation de votre assureur précisant les risques couverts.

➤ REUNIONS AVEC LES ENSEIGNANTS :

- Les horaires seront précisés par les enseignants à partir de jeudi :
  - **Lundi 7 septembre : classe de CM1 CM2 M. Michaud**
  - **Mardi 8 septembre : classe CP M ; Hardy**
  - **Jeudi 10 septembre : classe de CE1 Mme Inezarene**
  - **Lundi 14 septembre : classe de CE2 CM1 M. Bertrand**

Le Directeur de l'école

Thierry BERTRAND